

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Délibération : **2020-12-118**
OBJET : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES
D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES**
Nomenclature : 1.1.10

En exercice : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 26	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 29	

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :
Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER,
Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,
Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Rapporteur : Florence CABRESIN

Les contrats d'assurances Risques Statutaires expirant au 31 décembre 2020, la collectivité a choisi de se faire assister de la société CONSULTASSUR pour revoir les contrats sus-indiqués.

Le marché a été lancé selon une procédure formalisée. Il a fait l'objet d'une publication le 20 juin 2020, avec un retour des offres fixé au 22 juillet 2020.

Les plis ont été remis à la société CONSULTASSUR pour ouverture et analyse.

Ce marché concerne les prestations de services d'assurances Risques Statutaires, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2021.

Il comprend 1 lot unique : Risques statutaires.

Suite à la restitution de l'analyse et après présentation en Commission d'appel d'offres le 26 novembre puis en Commission Ressources le 1er décembre, la collectivité propose de déclarer le marché sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre financier car la proposition d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion est plus avantageuse pour la collectivité.

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 26 novembre 2020.

Vu la présentation faite en commission Ressources le 1er décembre 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE DECLARER le marché sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre financier ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201214-2020-12-118-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020